

Newsletter N° 10 – Helpdesk REACH & CLP Luxembourg



Version française

Cette newsletter vous propose des informations sur les sujets suivants :

- CLP : montants des redevances dues à l'ECHA
- CLP : dernière mise à jour des FAQs sur le site de l'ECHA
- Mise à jour des outils Chesar et TCC
- REACH : consultations relatives aux propositions de restriction et à l'inclusion de substances dans la liste de substances soumises à autorisation
- REACH : ajout de nouvelles substances à la liste candidate

CLP : Montants des redevances dues à l'ECHA

Le [Règlement \(UE\) N° 440/2010](#) de la commission du 21 mai 2010 relatif aux redevances dues à l'Agence européenne des produits chimiques en application du règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, est entré en vigueur le 25 mai 2010. Ce règlement détermine le montant et les modalités de paiement des redevances perçues par l'ECHA, en lien avec le règlement CLP.

CLP : dernière mise à jour des FAQs sur le site de l'ECHA

Nous vous informons que le document FAQ (questions fréquemment posées) version 1.1 est maintenant disponible sur le [site de l'ECHA](#).

Mise à jour des outils Chesar et TCC

La version 1.1 de l'outil CHESAR pour l'évaluation de la sécurité chimique et une nouvelle version du plug-in TTC d'IUCLID 5 (Contrôle du caractère complet) sont maintenant disponibles.

Chesar :

Chesar fournit à l'industrie un outil informatique permettant d'effectuer l'évaluation de la sécurité chimique plus efficacement. L'outil permet en particulier l'échange d'évaluations complètes ou partielles entre les déclarants et les associations industrielles.

À présent, cette nouvelle mise à jour permet aux déclarants de créer un rapport sur la sécurité chimique (CSR) complet. Chesar v1.1 assure la cohérence entre les scénarios d'exposition figurant dans le CSR et les utilisations identifiées dans IUCLID : une fois que les entreprises ont terminé leur évaluation dans Chesar, la nouvelle version (1.1) permet l'exportation directe de l'information relative aux utilisations vers IUCLID (section 3.5). Vous trouverez la nouvelle version [ici](#).

Plug-in TCC (Technical Completeness Check) :

L'outil TCC d'IUCLID 5 permettait déjà de contrôler le caractère complet des dossiers d'enregistrement REACH et des notifications RDAPP avant leur soumission à l'ECHA. La nouvelle version inclut de nouvelles règles de travail pour les enregistrements et des améliorations des règles existantes. En outre, les vérifications des règles de travail ont été élargies pour couvrir les le processus d'enquête préalable « inquiry » et les notifications en vertu du règlement CLP. Vous trouverez la nouvelle version [ici](#).

Consultations publiques relatives aux propositions de restriction et à l'inclusion dans la liste de substances soumises à autorisation

L'ECHA a lancé un appel à information concernant les deux premières propositions de restriction au titre de REACH et a ouvert début juillet une consultation publique sur son projet de recommandation d'inclusion de huit substances dans la liste de substances soumises à autorisation (c'est-à-dire l'annexe XIV du règlement REACH). Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter la section « [consultations publiques](#) » de notre site internet.

Propositions de restriction :

La France a proposé de restreindre l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bijoux ainsi que l'utilisation du fumarate de diméthyle dans les produits de consommation. L'ECHA invite les parties intéressées à fournir leurs commentaires d'ici le **21 septembre 2010**. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les informations sur le dossier de restriction relatif à l'utilisation du [plomb et de ses composés](#), et sur le dossier relatif à l'utilisation du [fumarate de diméthyle](#). Sur ces deux pages internet, vous trouverez également des explications sur la manière de transmettre vos commentaires.

Inclusion dans la liste de substances soumises à autorisation :

À partir d'une évaluation des informations disponibles, l'ECHA recommande d'inclure dans la liste de substances soumises à autorisation huit des quinze substances ajoutées à la liste candidate au début de l'année 2010. Il s'agit des substances suivantes: Phthalate de diisobutyle (DIBP), Trioxyde de diarsenic, Pentaoxyde de diarsenic, Chromate de plomb, Jaune de sulfochromate de plomb (C.I. Pigment Yellow 34), Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb (C.I. Pigment Red 104), Phosphate de tris-(2-chloroéthyle) (TCEP), 2,4-dinitrotoluène.

Sur la base des commentaires reçus dans le cadre de cette [consultation](#), l'ECHA pourra éventuellement modifier le projet de recommandation, qui propose également des dates d'expiration auxquelles les utilisateurs des substances devront avoir soumis leur demande d'autorisation pour pouvoir continuer à les utiliser. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs commentaires jusqu'au **30 septembre 2010**.

Ajout de nouvelles substances à la liste candidate

En juin dernier, l'ECHA a ajouté 8 substances à la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) soumises à autorisation : Trichloroéthylène, Acide borique, Tétraborate de disodium anhydre, Heptaoxyde de tétraborate et de disodium hydraté, Chromate de sodium, Chromate de potassium, Dichromate d'ammonium, Dichromate de potassium. Pour plus d'informations, consultez le [communiqué de presse d'ECHA](#).

Les entreprises sont invitées à vérifier leurs éventuelles obligations pouvant découler de la publication de cette liste. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la section « [autorisation](#) » de notre site internet.